

simus Dominus præsens decretum ratum habuit et confirmavit ac omnibus et singulis locorum Ordinariis facultatem, de qua agitur, perpetuis futuris temporibus concessit ac at. ibuit, facta tamen in singulis casibus mentione apostolicæ dispensationis.

Ios. MANCINI,

S. Rom. et Univ. Inquis. Notarius.

LETTRES ECHANGÉES ENTRE LEON XIII ET MENELIK AU SUJET DES PRISONNIERS ITALIENS

Au Très Puissant Ménélik Négus Négesti Empereur d'Ethiopie.

Très Puissant Négus Négesti, salut et prospérité.

Il vous a plu jadis de saluer par un acte spontané le commencement de Notre Pontificat, et, dix ans après, à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal, Vous Nous avez offert un nouveau témoignage de votre courtoisie. Ces preuves de bienveillance ont réjoui Notre cœur ; elles honorent le vôtre. Aussi, est-ce à Votre cœur de Monarque et de chrétien que s'adresse aujourd'hui Notre parole pour vous engager à un acte de générosité souveraine. La victoire a laissé en vos mains de nombreux prisonniers. Ce sont des jeunes gens vigoureux et dignes de respect, qui, à la fleur de l'âge et à l'aurore des plus belles espérances, ont été enlevées à leurs familles et à leur patrie.

Leur captivité n'augmente ni la mesure de Votre puissance, ni l'étendue de Votre prestige ; mais, plus elle se prolonge, plus vive est la douleur dans l'âme de milliers de mères et d'épouses innocentes.

Pour Nous, pénétré de la sainte mission que Nous a confiée Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui s'étend à toutes les nations chrétiennes, Nous les aimons comme des fils. — Agréer donc la demande, que le cœur d'un Père Vous fait au nom de la Trinité divine, au nom de la Vierge bénie, au nom de tout ce qui vous est plus cher en ce monde : veuillez sans retard leur rendre la liberté.

Très Puissant Négus Négesti, ne Vous refusez pas à Vous montrer magnanime aux yeux des nations. Enregistrez cette page glorieuse dans les annales de Votre règne ! Que sont, après tout,